

République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	17
Présents :	13
Absents :	04
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-huit et le 25 mai 2018 à 20h00

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par
Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/05/2018

Présents : Mme BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, PEYSSON Christie, MM. BERGER Charles, BERNEL Denis, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RAPAUT Christine, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : Mme LANZONI Noëlle, donne pouvoir à M. BERNEL Denis
M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à M. PONCET Emile

Absents : Mme MARCHANT Nathalie, M. CODEX Joël

Mme RAPAUT Christine été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : CONVENTION ELECTRICITE AVEC M. GIRARDOT
GRANGE PARCELLE B271**

Monsieur le Maire explique,

Qu'une cession de bien va être réalisée, s'agissant de la parcelle B271 sur laquelle est édifée une grange. Une antenne wifi propriété de la commune de Saint-Bois est sur la parcelle concernée, mais dont l'alimentation électrique est à la charge de M. GIRARDOT (futur acquéreur).

Ainsi, il convient de statuer sur une convention visant à rétribuer M. GIRARDOT au titre de kdédommagement pour l'électricité consommé par cette antenne, laquelle assure une connexion wifi à l'ensemble de la commune déléguée de Saint-Bois.

Toutefois, nous pouvons également envisager une autre solution en plaçant un nouveau compteur.

Monsieur le Maire soumet ces deux solutions à l'assemblée et demande de se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de signer une convention avec Monsieur GIRARDOT et d'en discuter les modalités en l'étude de Maître DOGNOTON et demande à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Charles BERGER



Accusé de réception en préfecture 001-200053668-20180525-D2018-05-05-DE Date de télétransmission : 28/05/2018 Date de réception préfecture : 28/05/2018
--